

Prêteur : Caisse de Crédit Mutuel affiliée à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43 bd Volney, 53083 Laval cedex 9.

Tous nos prêts présentent les caractéristiques mentionnées au paragraphe 1 - GENERALITES ET COMMENTAIRES, sauf particularités mentionnées aux paragraphes 2, 3 et 4.

1 - GENERALITES ET COMMENTAIRES

| | |
|---|--|
| <p>Explications relatives aux taux fixes et variables</p> | <ul style="list-style-type: none"> Taux fixe : les échéances sont constantes car le taux est connu pour la durée du prêt. Le taux fixe assure une sécurité maximale Taux variable : le taux initial est fixé en fonction d'un indice, et varie par la suite périodiquement en fonction des variations de l'indice. Le taux variable, sécurisé à la hausse par une garantie de taux plafond, vous permet de bénéficier des baisses de taux selon le contexte de marché. |
| <p>Sûretés</p> | <ul style="list-style-type: none"> 3 principales garanties : l'hypothèque, l'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers et le cautionnement d'un organisme de caution mutuelle <ul style="list-style-type: none"> Dans le cas de l'hypothèque ou de l'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers, la banque prend en garantie le bien immobilier. Celle-ci est alors en droit, en dernier recours, de saisir le bien pour lequel un crédit a été souscrit afin de le vendre et de récupérer les sommes restant dues au titre du prêt. Dans le cas du cautionnement, l'organisme s'engage à rembourser le prêt immobilier en cas de défaillance de l'emprunteur. Le cautionnement solidaire d'un tiers qui se porte garant du remboursement du prêt en cas de défaillance de l'emprunteur. Le nantissement d'actifs (portefeuille titres, contrat d'assurance-vie...) |
| <p>Services accessoires obligatoires</p> | <p>Prêts immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Obligatoire : assurance Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle (DIT) Conseillée : assurance perte d'emploi. <p>Crédits consommation hypothécaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Facultative : assurance Décès ou perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité Temporaire, Invalidité Permanente totale ou partielle <p>Ces services peuvent être acquis auprès d'un autre fournisseur que le prêteur conformément à la réglementation en vigueur.</p> |
| <p>Devises proposées</p> | <p>EUR</p> |
| <p>Autres coûts non compris dans le coût total du crédit</p> | <p>Pendant la durée du prêt, certains frais et coûts tels que les frais de modulation ou retour à taux fixe, de remboursement anticipé, d'avenant, d'impayés, etc. pourront être mis à votre charge, sauf exceptions prévues par la loi, conformément aux dispositions de notre recueil tarifaire.</p> |
| <p>Modalités de remboursement</p> | <ul style="list-style-type: none"> Périodicité : Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou in fine remboursement du capital à l'échéance, intérêts et assurance réglés mensuellement. Prêts à taux variable : les variations de taux s'imputent sur le montant de l'échéance du prêt. Franchise ou différé : il s'agit de différer l'amortissement du capital sur une durée de 3 à 24 mois. Cette période de franchise s'ajoute à la période d'amortissement. <ul style="list-style-type: none"> Partielle : l'emprunteur paie les intérêts et l'assurance Totale : l'emprunteur ne paie que l'assurance Modulation (ne concerne que le prêt modulimmo) : après 12 mois d'amortissement, il s'agit de faire varier l'échéance ou la durée du prêt à la hausse (dans la limite de 36 mois) comme à la baisse |
| <p>Remboursement anticipé</p> | <p>Prêts immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : des indemnités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû <p>Crédits consommation hypothécaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remboursement anticipé partiel ou total possible à tout moment : des indemnités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts sur le capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû |
| <p>Expertise du bien</p> | <p>Le cas échéant et sous sa responsabilité, la banque peut demander une expertise du bien à financer si elle le juge nécessaire en fonction du montant du prêt. Dans ce cas elle est sans frais pour le client</p> |
| <p>En cas de non-respect par l'emprunteur de ses obligations</p> | <p>Conformément à la loi, la banque sera en droit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Majorer le taux débiteur de 3 points à compter de la première échéance impayée et jusqu'à reprise du cours normal des échéances Ou exiger le remboursement immédiat du solde restant dû, assorti d'une indemnité égale à 7% du capital restant dû, plus les intérêts échus et cotisations d'assurances non réglés En cas de non-paiement de la cotisation d'assurance DIT, l'emprunteur s'expose à perdre le bénéfice de cette garantie |

2 – PRETS PROPOSES PAR LES CAISSES AFFILIEES A LA CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL

PRET IMMOBILIER ORDINAIRE / PRET MODULIMMO

| | |
|------------------------------------|--|
| Nature des crédits proposés | Prêt immobilier amortissable |
| Destination | Acquisition ou travaux |
| Durée | 24 à 300 mois |
| Taux | Fixe ou variable |
| Sûretés | Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | <p>Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 2.05 %, vous remboursez 240 mensualités de 508.25 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 125134.83 € dont 1000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 21981.31 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 2153.52 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,38 % (2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail (3): Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,20 %.</p> <p>(1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p> |
| Modalités de remboursement | Mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel |
| Dont Modulation | Oui si le crédit est un prêt Modulimmo, dans la limite d'un rallongement de 3 ans sous réserve des termes contractuellement prévus. |
| Retour à taux fixe | Non prévu dans l'offre de prêt |
| Franchise | Oui |
| Remboursement anticipé | Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû |

CREDIT RELAIS

| | |
|------------------------------------|--|
| Nature des crédits proposés | Prêt permettant de financer en partie ou entièrement l'acquisition d'un bien immobilier en attendant la vente d'un autre bien immobilier |
| Destination | Acquisition |
| Durée | 1 à 12 mois renouvelable une fois |
| Taux | Fixe ou variable |
| Sûretés | Ordre irrévocable auprès du notaire Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | Exemple représentatif (1) : pour un crédit in fine d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 12 mois au taux débiteur fixe de 1.70 %, vous remboursez 12 mensualités de 141.67 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 102774.32 € dont 1000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 1702.32 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 72 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2.82 % (2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail (3) : Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,07 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel. |
| Modalités de remboursement | Mensuel, trimestriel ou annuel. Echéance fixe comprenant les intérêts et l'assurance. Paiement du capital en fin de prêt. |
| Dont Modulation | Sans objet |
| Retour à taux fixe | Non prévu dans l'offre de prêt |
| Franchise | Oui |
| Remboursement anticipé | Possible à tout moment sans pénalité. |

PRET IN FINE

| | |
|------------------------------------|--|
| Nature des crédits proposés | Prêt dont le capital est remboursable en totalité à l'échéance |
| Destination | Acquisition |
| Durée | 24 à 180 mois |
| Taux | Fixe, ou variable |
| Sûretés | Nantissement d'un placement et Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | Exemple représentatif (1) : pour un crédit in fine d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 1.70 %, vous remboursez 120 mensualités de 141.67 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 119018.67 € dont 1000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 17002.68 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 1015.99 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1.92 % (2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail (3) : Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,10 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel. |
| Modalités de remboursement | In fine |
| Dont Modulation | Sans objet |
| Retour à taux fixe | Non prévu dans l'offre de prêt |
| Franchise | Franchise partielle par définition |
| Remboursement anticipé | Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû |

PRET CREDINERGIE

| | |
|---|--|
| Nature des crédits proposés | Prêt amortissable |
| Destination | Financement de travaux d'économie d'énergie dans un logement |
| Durée | De 3 à 144 mois |
| Taux¹ | Fixe |
| Suretés | Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | <p>Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer des travaux d'économie d'énergie d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 144 mois au taux débiteur fixe de 1.75 %, vous remboursez 144 mensualités de 385.21 € (hors assurance) Montant total dû par l'emprunteur : 56475.32 € dont 500 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 5469.88 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 505.44 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2.10 % (2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail (3) : Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,16 %.</p> <p>(1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p> |
| Modalités de remboursement dont Modulation | Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel |
| Retour à taux fixe | Sans objet |
| Franchise | Non |
| Remboursement anticipé | Oui |
| | Possible à tout moment, des pénalités peuvent être exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû. |

3 - PRETS REGLEMENTES

PRET CONVENTIONNE / PRET CONVENTIONNE A L'ACCESSION SOCIALE

| | |
|------------------------------------|--|
| Nature des crédits proposés | Prêts immobiliers réglementés pouvant donner droit à divers avantages. |
| Destination | Acquisition ou travaux |
| Durée | 60 à 300 mois |
| Taux | Fixe ou variable |
| Sûretés | Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires PAS : Garantie du FGAS (Fonds de Garantie à l'Accession Sociale) + garantie réelle de 1 ^{er} rang si > 15 000 € |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable PCAS destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe de 2.00 %, vous remboursez 240 mensualités de 505.88 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 125080.43 € dont 500 € de frais de dossier, 1019 € de frais de garantie. Coût total du crédit : 21412.23 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 2149.20 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2.38 %. Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail (2). Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,20 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel. |
| Modalités de remboursement | Mensuel, trimestriel ou annuel |
| Dont Modulation | Sans Objet |
| Retour à taux fixe | Non prévu dans l'offre de prêt |
| Franchise | Oui |
| Remboursement anticipé | Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû |

PRET EPARGNE LOGEMENT

| | |
|------------------------------------|---|
| Nature des crédits proposés | Prêt immobilier réglementé consenti à l'issue d'une phase d'épargne, dont le montant est fonction de la nature du compte épargne (PEL ou CEL) et de la durée de remboursement |
| Destination | Acquisition ou travaux |
| Durée | 24 à 180 mois |
| Taux | Fixe, en fonction du taux de la phase d'épargne et de la durée de remboursement |
| Sûretés | Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | <p>Exemple (1) : pour un crédit épargne logement destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50.000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 2,18%, vous remboursez 120 mensualités de 464.11 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 56105.28 €. Coût total du crédit : 5.693.08 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 412.20 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 2,36 %(2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail : (3). Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,16 %.</p> <p>(1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p> |
| Modalités de remboursement | Mensuel |
| Dont Modulation | Sans objet |
| Retour à taux fixe | Sans objet |
| Franchise | Sans objet |
| Remboursement anticipé | Possible à tout moment, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû |

PRET A TAUX ZERO

| | |
|------------------------------------|--|
| Nature des crédits proposés | Prêt immobilier réglementé sans intérêts, accordé sous conditions d'éligibilité |
| Destination | Acquisition de la résidence principale |
| Durée | 240 à 300 mois |
| Taux | Taux Fixe 0% |
| Sûretés | Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 300 mois au taux débiteur fixe de 0 %, vous bénéficiez d'un différé de capital de 180 mensualités puis vous remboursez 120 mensualités de 416.67 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 52497.52 € Pas de frais de dossiers. Coût total du crédit 0 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 2497.52 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0.25 (2). Le montant dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteur obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : (3). Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,25 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel. |
| Modalités de remboursement | Mensuel après une période de différé |
| Dont Modulation | Sans objet |
| Retour à taux fixe | Sans objet |
| Franchise ou différé | Différé de remboursement de 5 à 15 ans selon les caractéristiques du crédit |
| Remboursement anticipé | Oui, partiel ou total |

PRET LOCATIF SOCIAL

| | |
|------------------------------------|---|
| Nature des crédits proposés | Prêt immobilier réglementé destiné au financement des logements locatifs sous conditions de ressources des locataires et de loyers plafonds |
| Destination | Acquisition de la résidence principale d'un locataire |
| Durée | De 180 à 300 mois |
| Taux | variable |
| Sûretés | Sûretés habituelles, cf. paragraphe généralités et commentaires |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | Exemple représentatif (1) : pour un crédit amortissable destiné à financer une acquisition immobilière d'un montant de 100 000 € et d'une durée de 240 mois au taux débiteur fixe 1.61 %, vous remboursez 240 mensualités de 487.62 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 120145.73 € dont 1000 € de frais de dossier. Coût total du crédit : 17029.17 €. Coût total de l'assurance emprunteur : 2116.56 €. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1.93 % (2). Le montant total dû et le TAEG indiqués ci-dessus comprennent l'assurance emprunteurs obligatoire couvrant les risques de décès, perte totale et Irréversible d'autonomie et incapacité de travail : (3). Taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0,20 %. (1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel. |
| Modalités de remboursement | Mensuel, trimestriel |
| Dont Modulation | Sans objet |
| Retour à taux fixe | Non prévu dans l'offre de prêt |
| Franchise | Oui |
| Remboursement anticipé | Oui, partiel ou total, des pénalités sont exigées dans la limite d'un montant égal à 6 mois d'intérêts du capital remboursé sans dépasser 3% du capital restant dû |

4 - CREDITS A LA CONSOMMATION HYPOTHECAIRES

REGROUPEMENT DE CREDITS

| | |
|------------------------------------|---|
| Nature des crédits proposés | Prêt amortissable |
| Destination | Prêt destiné à financer le regroupement d'au moins deux créances antérieures, dont au moins un crédit en cours |
| Durée | De 6 à 120 mois |
| Taux | Fixe |
| Sûretés¹⁾ | Hypothèque |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | <p>Exemple représentatif (1) : Pour un crédit amortissable destiné à financer un regroupement de crédit d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4.05 %, vous remboursez 120 mensualités de 507.41 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 62631.88 € dont 500 € de frais de dossier et 1242 € de frais de garantie. Coût total du crédit : 12 805.70 euros Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4.92 %.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 57.84 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3797.60 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1.79 %.</p> <p>Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p> <p>(1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur</p> |
| Modalités de remboursement | Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel |
| dont Modulation | Non |
| dont Report d'échéance | Non |
| Retour à taux fixe | Sans objet |
| Franchise | Non |

PRET PERSONNEL

| | |
|------------------------------------|--|
| Nature des crédits proposés | Prêt amortissable |
| Destination | Prêt destiné à financer des projets de toute sorte |
| Durée | De 3 à 120 mois |
| Taux^(*) | Fixe |
| Sûretés^(*) | Hypothèque |
| Devises proposées | EUR |
| Exemple représentatif | <p>Exemple représentatif (1) : Pour un crédit amortissable destiné à financer un projet personnel d'un montant de 50 000 € et d'une durée de 120 mois au taux débiteur fixe de 4.05 %, vous remboursez 120 mensualités de 507.41 € (hors assurance). Montant total dû par l'emprunteur : 62631.88 € dont 500 € de frais de dossier et 1242 € de frais de garantie. Coût total du crédit : 12 805.70 euros. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 4.92 %.</p> <p>Pour l'assurance facultative proposée habituellement (décès, PTIA et ITT), le montant de la 1ère cotisation mensuelle d'assurance calculée sur le capital restant dû est de 57.84 €. Le montant total sur la durée du crédit de 3797.60 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1.79 %.</p> <p>Si vous souhaitez d'autres exemples, contactez votre conseiller Crédit Mutuel.</p> <p>(1) Conditions décembre 2021. (2) Hors frais de garantie éventuels. (3) Cotisation donnée pour un assuré de 35 ans (hors surprime) Cadres chargés d'études CSP 3721, non-fumeur</p> |
| Modalités de remboursement | Mensuel, trimestriel, semestriel, annuel |
| dont Modulation | Non |
| dont Report d'échéance | Non |
| Retour à taux fixe | Sans objet |
| Franchise | Non |

Conformément à l'article L 313-3 du Code de la consommation, l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours, que la vente est subordonnée à l'obtention du prêt et que, si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.